



Code de vie

« Ça prend tout un village pour élever un enfant. »

Proverbe africain

Pour vivre en harmonie, ton école doit être un lieu favorisant ton épanouissement sur tous les plans. Tu as donc le droit de bénéficier d'un environnement scolaire t'offrant sécurité, respect et défis stimulants. En retour, tu dois développer ton sens des responsabilités et ta discipline personnelle en te conformant aux exigences de la vie de groupe, contexte où les droits collectifs prévalent sur les droits individuels. Ce code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école et lors des sorties éducatives. En observant toutes ces consignes, tu es fier-ère de toi, des autres et de ton école.

Après une consultation de l'équipe-école, des parents membres du conseil d'établissement, le code de vie de l'école Saint-Fabien s'inspire des grandes valeurs suivantes :

- ★ Effort
- ★ Civilité
- ★ Sécurité
- ★ Respect de l'environnement

Tout le personnel de l'école et les parents s'engagent à respecter et à faire respecter les valeurs.

De plus, le projet éducatif se basera sur les valeurs du code de vie.

Code de vie

des règles à l'image de nos valeurs

VALEUR

RÈGLE

POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

effort

Je m'engage à fournir des efforts constants tout au long de l'année.

Comportements attendus:

- J'apporte tout le matériel nécessaire pour réaliser mes apprentissages. *
- Je fais le travail demandé par l'adulte au maximum de mes capacités.
- J'utilise les stratégies enseignées pour faciliter ma réussite.

Ainsi j'apprends :

- des connaissances;
- à respecter des échéanciers;
- Utiliser différents outils pour surmonter mes difficultés.

Ainsi je développe :

- mes compétences;
- mon sens des responsabilités;
- mon autonomie;
- *ma résilience.*

Ainsi je contribue :

- à faciliter mon cheminement scolaire.

* Voir la section « tenue vestimentaire »

VALEUR

RÈGLE

POUR LE « VIVRE-ENSEMBLE »

civilité

J'adopte un comportement qui favorise le « mieux-vivre » en groupe.

Comportements attendus:

- Je suis respectueux en gestes et en paroles en tout temps.
- Je respecte le tour de chacun (droit de parole, file d'attente, ...).
- Je règle mes conflits de manière pacifique en utilisant la démarche de résolution de conflits.

Ainsi j'apprends à :

- bien vivre en société;
- développer des relations sociales harmonieuses.

Ainsi je développe :

- des aptitudes de patience et de contrôle de soi;
- un respect envers les adultes et mes pairs.

Ainsi je contribue à :

- créer un climat d'apprentissage adéquat.

VALEUR

RÈGLE

POUR L'ENCADREMENT

sécurité

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

Comportements attendus:

- J'ai une tenue vestimentaire appropriée selon la température et les activités.
- Au signal, je prends mon rang rapidement et en silence.
- Je circule calmement et en marchant.
- J'apporte uniquement le matériel autorisé par le personnel de l'école.*
- Je respecte les règles de jeux dans la cour d'école.

Ainsi j'apprends à :

- développer mon jugement;
- suivre les règles de jeux;
- me protéger;
- vivre en société.

Ainsi je préviens :

- les vols, les bris;
- les situations conflictuelles, les situations dangereuses.

Ainsi je contribue à :

- créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.

Ainsi je participe à :

- la création d'un milieu de vie sécuritaire.

* Voir la section « objets interdits »

VALEUR

RÈGLE

POUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

respect de la nature et de l'environnement

Je prends soin du matériel et de l'environnement.

Comportements attendus:

- Je garde en bon état mon matériel et celui qui est mis à ma disposition.
- Je garde les lieux propres et en bon état.
- Je récupère de façon responsable.

Ainsi j'apprends à :

- reconnaître la valeur des biens;
- développer la notion de collectivité et du bien partagé;
- développer le sentiment d'appartenance;
- utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction.

Ainsi je contribue à :

- préserver la qualité de l'environnement;
- créer un milieu agréable et accueillant;
- garantir l'accès à du matériel et du mobilier de qualité;
- assurer la salubrité et la sécurité des lieux.

Ainsi je préviens :

- le vandalisme;
- les situations conflictuelles;
- le gaspillage.

Tenue vestimentaire

Les vêtements du cours d'éducation physique font partie du matériel nécessaire:

- chandail à manche courte
- short souple
- souliers de course

Les enfants du primaire doivent se changer pour leur cours d'éducation physique.

Objets interdits

Tous les appareils électroniques et jouets de la maison sont interdits à l'école à moins de communication en ce sens par le personnel de l'école lors des activités particulières.

Tout objet considéré comme dangereux pour la sécurité est également interdit à l'école.

Un membre du personnel de l'école se donne le droit de confisquer l'objet pour une période indéterminée et le remettra à la direction.

Banque de mesures de soutien et des conséquences

<ul style="list-style-type: none"> L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation. 	
Mesures de soutien	Mesures disciplinaires (éducatives et graduées)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modélisation des comportements attendus; ➤ Soutien au développement des habiletés sociales; ➤ Pratique guidée; ➤ Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe); ➤ Récréations accompagnées; ➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ➤ Rencontres individuelles avec le titulaire; ➤ Communication régulière entre l'école et la maison; ➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école; ➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; ➤ Contrat particulier « école/maison »; ➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif; ➤ Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; ➤ Animation lors des Récrés-Action; ➤ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); ➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents); ➤ Mise en place d'un plan d'intervention; ➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe; ➤ Service EDA (répét-conseil); ➤ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.); ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Obligation de porter des vêtements fournis par l'école; ➤ Geste réparateur; ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Travaux communautaires; ➤ Réflexion écrite; ➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication; ➤ Retrait de privilège; ➤ Reprise du temps perdu; ➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; ➤ Perte d'autonomie, déplacement limité; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ➤ Travail personnel de recherche; ➤ Présentation du travail de recherche; ➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; ➤ Retenue pendant ou après les heures de cours; ➤ Suspension interne; ➤ Suspension externe*; ➤ Implication du SPVM; ➤ Toute autre mesure jugée appropriée . <p style="text-align: center;">*mesure exceptionnelle</p>